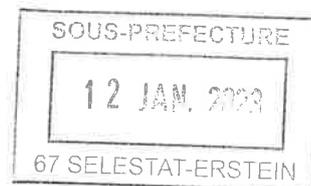


COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Monsieur Bernard HIRTZ - Madame Patricia JACOB - Monsieur Germain LUTZ - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER – Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Monsieur Jean-Pierre VOEGEL - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres excusés : Madame Denise LUTZ-ROHMER qui donne procuration à Monsieur Germain LUTZ, Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER, Madame Audrey HATTERER-NOURRY qui donne procuration à Monsieur Denis ROSFELDER

Secrétaire de séance : Mme Carole BEN GANDIL

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Il demande à rajouter un point supplémentaire : POINT N°10 : Demande de secours exceptionnel, le Conseil Municipal donne son accord.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2022

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Fin du dispositif d'aide pour l'acquisition de vélos électriques

L'aide mise en place du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 prend fin à cette date.

Au 1^{er} janvier 2023, seule la Communauté de Communes du Pays de BARR sera compétente en tant qu'autorité organisatrice des mobilités et proposera de ce fait cette subvention aux habitants du territoire.

Par conséquent, les Communes qui proposent actuellement une aide à l'achat de vélos ne devront plus reconduire leur dispositif de subvention communale pour l'année 2023.

Cette subvention Vélo versée par la Communauté de Communes du Pays de BARR sera la suivante :

- Vélo classique, VTT, vélo enfant, 20% du coût d'achat, plafond de 60,00 €
- Vélo électrique (avoir + de 18 ans), 10% du coût d'achat, plafond de 120,00 €

- Vélo cargo, 10% du coût d'achat, plafond de 180,00 €.

Tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de BARR peuvent en bénéficier, mais il faut avoir acheté son vélo chez un vélociste partenaire.

Le Conseil Municipal en prend acte.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'Année 2022

La variation de l'indice national des fermages 2022 par rapport à 2021 est de + 3,55 %.

Mode de calcul pour les charges : 1/5 sur la Taxe Foncière des propriétés non-bâties + ½ chambre d'agriculture + part accident agricole (CAAA) = **0,32 € l'are.**

La cotisation Association Foncière reste inchangée, à savoir 0,21 € pour les champs (Association Foncière), délibération prise par l'A. F. en date du 24 Juillet 2020.

M. le Maire propose d'augmenter la cotisation par are de pré qui était de 0,09 € en 2021 pour passer à 0,11 € l'are en 2022.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour le calcul des loyers de fermage et des charges communales pour l'année 2022.

ADOPTÉ comme suit

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

POINT N° 04

Demande d'exonération du droit de place

Par courrier en date du 14.09.2022, le PIZZA YOLO d'OBENHEIM sollicite la Commune pour l'exonération du droit de place de 12 euros par soirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE NE PAS DONNER DE SUITE FAVORALE, le droit de place reste donc maintenu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°05

Demande d'enregistrement au titre des installations classées pour une centrale mobile d'enrobage à chaud

La Sté EUROVIA GRANDS PROJETS projette d'exploiter temporairement une usine mobile d'enrobage à chaud sur la Commune de VALFF.

L'implantation, même à titre temporaire, est soumise à la législation classée pour la Protection de l'Environnement et doit faire l'objet d'une demande d'enregistrement déposée auprès des services de la Préfecture.

Cette usine est nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation des chaussées aéronautiques de l'aéroport de STRASBOURG-ENTZHEIM (Travaux prévus du 24 mars au 24 avril 2023).

A la fin du chantier, EUROVIA s'engage à remettre le site en état.

Un avis est demandé auprès des Services de l'Etat et au Conseil Municipal.

Les services de l'Etat ont donné un avis favorable.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Le Conseil Municipal donne à son tour un avis favorable.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°06

Demandes de subventions

- La Chorale Sainte Cécile de VALFF a sollicité la Commune pour une subvention à l'occasion de son concert du dimanche 30 octobre en l'Eglise Saint Blaise. Les dons récoltés ont été intégralement reversés à la paroisse pour la rénovation intérieure de l'Eglise.
M. le Maire propose de prendre en charge le coût du verre de l'amitié offert aux choristes qui est de l'ordre de 400,00 €.

ADOPTÉ comme suit

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- La Société d'Aviculture de VALFF a sollicité la Commune pour un don ou une coupe afin de récompenser l'un des exposants les plus méritants lors de l'exposition avicole qui avait lieu le week-end du 19 et 20 novembre 2022.
M. le Maire propose de leur attribuer une coupe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°07

Abaissement de l'Eclairage Public et du chauffage dans les écoles

L'éclairage public a été abaissé à 20% (position la plus basse) dans la Rue Haute, Rue Muhlmatt, Chemin de Barr, Rue du Moulin, Rue des Noyers et une partie de la Rue Meyer, entre 22h40 et 5h40.

L'éclairage public a été abaissé à 30% (position la plus basse) dans le Lotissement, Rue du Vignoble, Rue des Bleuets, Impasse des Roses, Impasse des Lilas, Impasse des Acacias, Impasse des Vergers, entre 23h00 et 5h00.

Abaissement du chauffage dans les écoles à 21° en journée et à 16° en soirée de 18h à 7h, ainsi que les week-ends et les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications citées ci-dessus

DONNE SON ACCORD

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°08

Obligation d'adressage : Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration)

Cette Loi a été adoptée définitivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat le 8 avril 2022. Cette Loi vient rendre obligatoire de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées.

Pour ce faire, les Communes doivent créer, ce qu'on appelle une B.A.L. (une Base d'Adresses Locales) qui répertorie tous les noms des rues et des numéros de constructions, qui permettra de géolocaliser chaque rue et chaque habitation afin de faciliter les services publics et privés (les secours, les livraisons, la Poste, le raccordement à la fibre, le GPS...).

Cette B.A.L. devra être transférée à la Base Adresse Nationale, pour le SDIS, la DGFIP, la Poste, télécom réseaux, à la cartographie I.G.N. (Institut Géographique et Forestier National).

En France 2,6 millions d'habitations ne disposent pas d'adresse précise.

En cas de problème, la responsabilité pénale du Maire de la Commune est engagée.

La Poste propose ses services pour établir le diagnostic d'aide à la dénomination et la numérotation des voies.

L'offre pour Audit « la fiabilisation de l'adresse », la création, le repositionnement et la certification des points est de 4 219,20 € HT soit 5 063,04 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DONNE SON ACCORD à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°09

Attribution de gratification sous forme de bons cadeaux aux agents de la Commune

En 2021 des bons cadeaux de 45,00 € ont été octroyés aux employés communaux pour remplacer le repas de Noël.

De ce fait, l'attribution des bons cadeaux en lieu et place de la Fête de Noël s'assimilent à des prestations d'action sociale à caractère pécuniaire, d'où le refus de paiement par la trésorerie.

Une délibération doit être prise au niveau du Conseil Municipal précisant les conditions d'attribution qui sont les suivantes : « l'attribution de bons cadeaux en lieu et place de la Fête de Noël des agents communaux ».

Le Conseil Municipal,
ADOpte A L'UNANIMITÉ les conditions d'attribution des bons cadeaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°10

Demande de secours exceptionnel

Il s'agit d'une demande émanant de la Croix Rouge, qui suit le dossier de Monsieur HEUBER Roland, 45, rue Principale à VALFF, pour solliciter un secours financier exceptionnel.

Monsieur le Maire évoque brièvement le contexte dans lequel vit M. HEUBER, notamment sa situation de précarité énergétique, car son logement n'est plus alimenté en électricité depuis quelques mois. Ses finances ne lui permettent pas de régler les factures.

Le Conseil Municipal,

Après avoir OUI les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'OCTROYER une aide financière exceptionnelle d'un montant de 600,00 € à M. HEUBER Roland, afin de lui permettre d'ouvrir un nouveau contrat d'énergie chez le fournisseur « EKWATEUR » trouvé par la Croix Rouge.

Les crédits nécessaires seront prélevés du compte 6713 du Budget Primitif en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°11

Rapport des Commissions : Urbanisme

Certificat d'urbanisme

→ Demande déposée par Maître SCHORP Laurent 2 Place de la Mairie à HATTEN (67690) pour le compte de HERRMANN Robert 218 rue Principale à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0016

→ Demande déposée par SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET 10 A Avenue de la Gare à ROSHEIM (67560) pour le compte de WEIGEL 237 rue Meyer à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0017

Déclaration préalable

→ Demande déposée par LAULY Cédric 147 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la pose d'un générateur photovoltaïque, Section 04 Parcelle 323
DP 067 504 22 R0019

→ Demande déposée par SARL WESKA 19 rue Georges Cuvier à LA WANTZENAU (67610) pour la mise en place de châssis de toit au 100 rue Principale à VALFF (67210), Section 05 Parcelle 375
DP 067 504 22 R0020

→ Demande déposée par GUILHERMET Gaëtan 3 rue du Puits à VALFF (67210) pour la rénovation de la terrasse et pose d'une piscine semi-enterrée en bois
DP 067 504 22 R0021

→ Demande déposée par FRINDEL Bernard 10 Impasse des Vergers à VALFF (67210) pour la construction d'un préau, Section 06 Parcelle 311
DP 067 504 22 R0022

→ Demande déposée par LENORMAND Pierre-Henri, GAEC Ferme de Truttenhausen 15 A rue de la Montagne à HEILIGENSTEIN (67140) pour la construction de 3 tunnels pour cultures maraichères au Lieu-dit « Kapelfeld » Section 52 Parcelle 05

DP 067 504 22 R0023

→ Demande déposée par CLAUSS Benoît 7 Chemin de Barr à VALFF (67210) pour la construction d'un mur (clôture) et d'un abri de jardin, Section 56 Parcelle 208
DP 067 504 22 R0024 et DP 067 504 22 R0030

→ Demande déposée par LASSEUR Laurent 34 rue Sainte Odile à VALFF (67210) pour la pose de panneaux photovoltaïques, Section 08 Parcelle 293
DP 067 504 22 R0025

→ Demande déposée par ACKER Guillaume 232 rue Meyer à VALFF (67210) pour la construction d'une piscine, Section 02 Parcelle 131
DP 067 504 22 R0026

→ Demande déposée par SCHAEFFER Julien 162 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la mise en place d'une clôture avec panneaux grillagés et installation d'un portail, Section 04 Parcelles 455 et 216
DP 067 504 22 R0027

→ Demande déposée par VILLEMEN Stéphane 75 A rue du Château à VALFF (67210) pour le remplacement du portail en bois par un portail en aluminium et la construction d'une piscine, Section 05 Parcelle 61
DP 067 504 22 R0028 et DP 067 504 22 R0029

→ Demande déposée par TONNEAU Félix 50 rue Principale à VALFF (67210) pour le ravalement de façade et isolation extérieure, couverture de l'auvent de la maison d'habitation et démolition partielle de la grange, Section 05 Parcelle 240
DP 067 504 22 R0031

Permis de construire

→ Demande déposée par ANDRES Claude 197 rue Principale à VALFF (67210) Section 03 Parcelles 235-236-237-210, extension d'une maison d'habitation avec isolation thermique extérieure
PC67 504 22 R0011

→ Demande déposée par SARL SKID 19 rue Georges Cuvier à LA WANTZENAU (67610) Section 05 Parcelles 175-176, travaux de ravalement de façades, création châssis de toit, création d'ouvertures, reconstruction à l'identique de bâtiments en ruine, au 60 rue Thomas à VALFF (67210)
PC67 504 22 R0012

→ Demande déposée par HENGSTBERGER Stéphane 1 impasse de l'Orangerie à BARR (67140) Section 14 Parcelles 552-236-600-602, construction d'une maison d'habitation + garage + piscine Lotissement Sainte Odile à VALFF (67210)
PC67 504 22 R0013

POINT N°12 **Communications**

► Rajout à la délibération du 12 septembre 2022, concernant les baux ruraux, la trésorerie nous demande quelques renseignements complémentaires :

- M. Vincent WEHREL 297 rue Principale,

Parcelle 140 - Section 53 - Lieudit Breitmatt, 80 ares de terre
Parcelle 117 – Section 51 – Lieudit Langefeld, 15 ares de terre
seront au nom de M. Martial WEBER 18 rue Large à VALFF

- Mme Marie-Madeleine MULLER 39 A rue Principale,
Parcelle 89C - Section 50 – Lieudit Haenfe, 40 ares de terre
Parcelle 001 – Section 21 – Lieudit Niederbrouch, 82 ares de terre
Parcelle 027 – Section 21 – Lieudit Kleinbuechel, 100 ares de prés
seront au nom de M. Cédric MULLER 33 Rue Sainte Odile à VALFF

► En date du 11 Juillet 2022, une délibération avait été prise sur la Taxe d'Aménagement dans les zones artisanales 50 % pour la Commune et 50 % pour la Communauté de Communes du Pays de BARR. Le 24 Novembre 2022, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont annulé les dispositions transférant de manière obligatoire tout ou partie de la Taxe d'Aménagement des Communes au profit des Intercommunalités.

► Vente de la maison HERRMANN Robert, 218 rue Principale à VALFF à KAISER-IMMO à LA WANTZENAU pour la somme de 447 000,00 €.

Vente de la maison WEIGEL, 237 rue Meyer à VALFF à Mme et M. SCHMIDT Philippe et Annick pour la somme de 150 000,00 € + frais.

► Prochaines Communes d'accueil Clair de Rue et Clair de Nuit :

Clair de Rue : en 2023 EPPFIG, en 2024 HEILIGENSTEIN, en 2025 NOTHALTEN,

Clair de Nuit : en 2023 ANDLAU, en 2024 BARR, en 2025 DAMBACH LA VILLE.

► Mme HUSSER fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} août 2023.

► Maelys ANDRES et Sofia MEYER sont scolarisées à l'Ecole Alternative L'Odysée à NIEDERNAI pour l'année scolaire 2022-2023.

► L'ouverture des commerces le Dimanche 18 Décembre de 10h00 à 19h00 est autorisée. Par application du droit local alsacien-mosellan, l'ouverture des commerces le Dimanche 25 Décembre 2022 et les dimanches durant les prochaines dates de solde d'hiver n'est pas autorisée.

► La remise des Oscars 2022 du Fleurissement Intercommunal s'est déroulé à GERTWILLER, pour la Commune de VALFF, les nominés étaient Mme Monique BODEIN dans la catégorie « maison sans jardin » et le Restaurant « Du Tilleul » chez les professionnels.

► Deux mises en demeure pour stationnement abusif ont été adressées pour 2 voitures stationnées sur le parking Rue de l'Eglise. Après un délai à compter de la réception de la lettre recommandée de non enlèvement, le véhicule sera mis à la fourrière dont les frais seront à la charge du propriétaire.

► M. Bernard HIRTZ demande à M. Le Maire un résumé sur les différentes interventions de la Brigade Verte dans le village. M. Le Maire lui énonce les principales démarches de

la Brigade Verte : sensibilisation, voir verbalisation devant l'Ecole, problème de voisinage, problème de stationnement avec verbalisation, mise en demeure pour stationnement abusif, plainte de fumée, contrôle de la circulation en zone rurale, aboiements de chiens, contrôle du respect de l'arrêté relatif à l'usage de l'eau, surveillance générale de la Commune.

- ▶ La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le Vendredi 6 Janvier 2023 à 20h00 à la salle polyvalente. L'ouverture sera faite par le groupe de Musique Backstage.
- ▶ La soirée théâtrale de la Musique Alsatia aura lieu le 14 Janvier 2023.
- ▶ La soirée théâtrale de la Chorale Sainte Cécile se déroulera le 18 Février 2023.
- ▶ Le Loto du FC VALFF se tiendra le 26 Mars 2023.
- ▶ Les Foulées Valffoises auront lieu le 1^{er} avril 2023, parcours course ou marche, le départ se fera Rue Large.
- ▶ La Commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur, en remplacement de l'ancien.

M. Le Maire clôt la séance à 21 h 45.

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 13.12.2022
Le Maire,
Germain LUTZ



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Lutz", written over a horizontal line.

